



F A É C U M

## AVIS

### Report du 44<sup>e</sup> congrès général annuel à une date à être déterminée ultérieurement

Chaque année, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) renouvelle son bureau exécutif, son conseil d'administration ainsi que ses officiers et ses officières d'assemblée à l'occasion de son congrès général annuel.

Le présent document constitue l'avis de report officiel du 44<sup>e</sup> congrès général annuel (CGA) à une date à être déterminée, ainsi que l'avis de prolongation de la période de mise en candidature afin de pourvoir les postes électifs pour l'année 2020-2021.

#### Report du congrès général annuel à une date à être déterminée ultérieurement

En raison des récentes directives qui ont été émises par le Gouvernement du Québec, à l'effet que tout événement de plus de 250 personnes soit annulé<sup>1</sup>, et par l'Université de Montréal, à l'effet que « toutes les activités spéciales occasionnant des rassemblements d'importance sont annulées ou reportées »<sup>2</sup>, il ne sera pas possible de maintenir le 44<sup>e</sup> congrès général annuel, actuellement prévu les 27, 28 et 29 mars, au moment initialement prévu. Ce dernier sera donc reporté à une date à être déterminée ultérieurement. Un nouvel avis vous sera transmis lorsqu'il sera de nouveau possible de tenir un congrès général annuel, suivant les recommandations des autorités compétentes.

#### Période de mise en candidature

Il est prévu à l'article 15 du *Règlement concernant les élections* que « la période de mise en candidature se termine trois (3) semaines avant la tenue du vote »<sup>3</sup>. Cependant, étant donnée la récente prolongation de la période de mise en candidature tel que le prévoyait l'article 15.1 du même règlement, la période de mise en candidature se terminera deux (2) semaines avant la tenue du vote. Ainsi, la période de mise en candidature sera prolongée jusqu'à deux semaines avant la tenue du 44<sup>e</sup> congrès général annuel, une fois la date de celui-ci déterminée.

#### Pour de plus amples informations

Consultez le *Règlement concernant les élections*, ou contactez Antoine Bertrand-Huneault, coordonnateur aux affaires administratives et au développement, par courriel à [ad@faecum.qc.ca](mailto:ad@faecum.qc.ca), ou au 438 220-7257.

<sup>1</sup> TVA Nouvelle. « Legault annonce une série de mesures drastiques ». <https://www.tvanouvelles.ca/2020/03/12/en-direct-francois-legault-annonce-de-nouvelles-mesures>. 12 mars 2020.

<sup>2</sup> Université de Montréal. « Coronavirus : nouvelles mesures ». <https://urgence.umontreal.ca/?fbclid=IwAR3Tn58xuEFUbZeiqLVAqUXZ2oJbL21bRi6zVMqwm4z5v04aTzqu522TLvk>. 12 mars 2020.

<sup>3</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. « Règlement sur les élections ». <http://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/textes-reglementaires/reglement-concernant-les-elections>.